

CFVU du 09 novembre 2023

Délibération n° 20231109_10– Intégration de la certification PIX dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences en troisième année de licence.

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu les statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu les propositions de la Vice-présidente Formation, Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire ;

Délibération n° 20231109_10- Intégration de la certification PIX dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences en troisième année de licence

Proposition soumise à délibération des membres de la CFVU :

L'intégration de la certification PIX dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences en troisième année de licence, sont soumis à délibération des membres de la CFVU.

La mesure est adoptée.

Décompte des votants : 29

Décompte des suffrages exprimés : 22

Pour : 15

Contre : 7

Abstention : 7

Fait à Poitiers, le 09/11/2023

La Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Noelle DUPOURT

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le 29/11/2023

Entrée en vigueur le lendemain de sa publication au Recueil des actes administratifs de l'Université de Poitiers.

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- Soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente.

Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux.

Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.

- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent, à savoir, dans le ressort duquel se trouve le siège de votre établissement d'affectation, dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent acte.

Depuis le 1er décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

Intégration de la certification PIX dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences en troisième année de licences générales

Table des matières

1- Préambule	1
2- Cadrage général de la certification PIX	1
3- Correspondance score PIX / note à inclure dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences	2
a- Système de notation de la certification PIX.....	2
b- Pondération interne à l'UE.....	2
4- Intégration d'une compétence dédiée à la certification	3
a- Compétences du bloc « usages digitaux et outils numériques »	3
b- Pondération des notes :	3
c- Chaînage	3

1- Préambule

Extrait du document de cadrage de la Licence Générale CFVU du 7 juillet 2021

« L'acquisition de compétences transverses en numérique fait partie du socle de compétences attendu pour un étudiant de licence. La préparation à la certification en ligne des compétences numériques (PIX) devra donc être intégrée aux maquettes des parcours types. »

Ce document vise à présenter la façon dont la certification PIX sera intégrée dans le cycle licence des mentions de l'Université de Poitiers à partir de la rentrée 2024.

2- Cadrage général de la certification PIX

- La certification sera passée en L3.
- Elle donnera lieu à une note qui sera calculée à partir du score PIX obtenu par l'étudiant lors de la certification.
- Cette note participera à l'acquisition d'une UE de Licence 3.
- Cette note participera également à l'acquisition d'une compétence, définie et intégrée dans le référentiel de compétences transversales de l'établissement. Celle-ci sera intégrée au bloc de compétences « usages digitaux et outils numériques ».

- Ces deux derniers points seront décrits dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences de chaque mention de Licence générale.

3- Correspondance score PIX / note à inclure dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences

a- Système de notation de la certification PIX

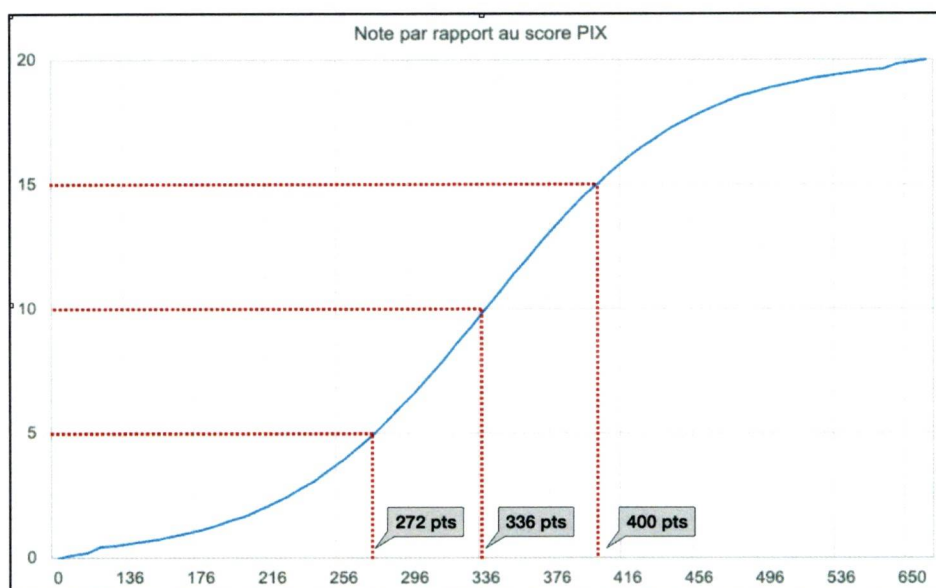
La certification PIX est composée de 16 compétences. L'évaluation donne un score qui permet d'attribuer un niveau compris entre 1 et 6 pour chacune d'elle.

Signification des niveaux de compétence (source PIX) :

	Niveau	Description	Score indicatif
Novice	1	Les premières bases sont là.	128
	2	Les bases sont acquises.	256
Indépendant	3	Vous vous en sortez bien dans des situations habituelles.	384
	4	Vous êtes autonome dans toutes les situations courantes.	512
Avancé	5	Vous êtes à l'aise avec le numérique.	640
	6	Très bon niveau de maîtrise	768

* un score inférieur à 128 correspond à aucune compétence.

En rapport avec la correspondance des niveaux de compétence et le nombre de points PIX obtenu, la mise en correspondance entre le score PIX et une note sur 20 points est la suivante :



L'accentuation de la courbe pour les scores compris entre 272 et 400 a pour objectif d'inciter les étudiants à viser des niveaux de compétence plus élevés (en passant d'un niveau 2 à un niveau 3 par exemple).

Les notes ainsi établies lors du passage de la certification par l'étudiant seront transmises aux composantes.

b- Pondération interne à l'UE

La note de la certification doit valoir pour au moins 20% de l'UE de Licence 3 à laquelle elle participe (S5 ou S6). La pondération est identique pour chaque parcours de troisième année de licence d'une mention donnée.

4- Intégration d'une compétence dédiée à la certification

Le bloc « usages digitaux et outils numériques » du référentiel de compétences transversales de l'université de Poitiers comprend actuellement 6 compétences. La compétence « *utiliser les outils multimédias* » est fusionnée avec la compétence « *utiliser des logiciels* », une nouvelle compétence correspondant à la certification PIX est ajoutée et sera positionnée exclusivement en L3 : « *Maitriser les concepts et les outils liés à la culture numérique.* »

a- Compétences du bloc « usages digitaux et outils numériques »

Usages digitaux et outils numériques (nouveau cadrage*)
Utiliser un environnement numérique de travail (gérer son système)
Utiliser des logiciels (bureautiques et multimédias)
Utiliser des outils de travail collaboratif
Maitriser les concepts et les outils liés à la culture numérique.
Expliquer les fondements de l'outil numérique
Utiliser des outils d'organisation du travail

* Vient remplacer le cadrage relatif au référentiel de compétences transversales des licences générales de l'université de Poitiers, voté en date du 25 mars 2021 (délibération n°CFVU 20210325_02).

La compétence « PIX » sera alimentée par la note issue du passage de la certification. Il incombe aux équipes pédagogiques de définir la seconde note associée à cette compétence.

b- Pondération des notes :

Compétence « *Utiliser des logiciels (Bureautiques et multimédias)* »,

→ La pondération des notes de la compétence reste libre.

Compétence « *Maitriser les concepts et les outils liés à la culture numérique* » ;

→ La première note doit provenir de la certification PIX avec une pondération d'au moins 50%

→ La deuxième note est laissée au choix de l'équipe pédagogique de la mention

c- Chaînage

La compétence « *Maitriser les concepts et les outils liés à la culture numérique* » se situe en bout de chaînage en tant qu'unique compétence nécessaire de ce bloc.